Le P'tit Victor

Activités pour les enfants francophones de 3 à 12 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le Ptit Victor e.V. c/o Lycée Français Victor Hugo – Gontardstr. 11 – 60488 Frankfurt
☎ +49 (0) 173 731 94 79 – info@leptitvictor.com – www.leptitvictor.com
Vereinsregister Frankfurt am Main Nr 13353 Steuernummer Finanzamt Frankfurt am Main 045 250 74480

1- Organisation de l'association Le P'tit Victor e.V.
Présentation du P'tit Victor Page 2
Où consulter le règlement intérieur et les statuts de l'association ? Page 2

2- Inscription sur le site internet www.leptitvictor.com
Comment s'inscrire sur liste d'attente ? Page 3
Comment consulter le programme d'activités périscolaires de l'année en cours ? Page 3
Quel est le programme d'activités de vacances pour l'année 2023-2024 ? Page 3
Quand effectuer son inscription en ligne ? Page 4
Comment s'enregistrer sur le site internet du P'tit Victor ? Page 5
Comment s'inscrire aux activités de période scolaire ? Page 5
Comment savoir si mes réservations sont confirmées ou refusées ? Page 6
Puis-je inscrire mon enfant pour une seule journée/une seule semaine ? Page 6
Comment récupérer mon mot de passe ? Page 6

3- Fonctionnement – déroulement des activités
Quels sont les horaires d'accueil des enfants au P'tit Victor en période scolaire ? Page 7
Quels sont les horaires d'accueil des enfants aux activités de vacances ? Page 7
Comment se déroule l'après-midi en période scolaire en maternelles ? Page 7
Comment se déroule l'après-midi en période scolaire en primaires ? Page 8
Quand et où venir chercher ses enfants à la fin des activités du P'tit Victor ? Page 9
Comment récupérer les badges de maternelles ? Page 10
Quel matériel mon enfant doit-il apporter pour l'après-midi au P'tit Victor ? Page 10
Comment voir les photos des activités de mes enfants ? Page 11
Quid des jeux électroniques, portables, jeux de cartes et objets personnels Page 11

4- Assurances et responsabilités
Quelle assurance souscrire, en tant que membre de l'association Le P'tit Victor e.V.? Page 12

5- Maladies
Quelles sont les dispositions à prendre si votre enfant est malade ? Page 13
Quelles sont les dispositions prises par le P'tit Victor ? Page 13

6- Frais d'adhésion et frais d'inscription
Comment effectuer le paiement de la cotisation et de l'inscription aux activités ? Page 14
Quelles sont les conditions de remboursement ? Page 14
Combien coûtent les ateliers ? Page 15

7- Absences et personnes autorisées à venir chercher l'enfant
Comment communiquer le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ? Page 16
Comment prévenir d'une absence ou d'un changement d'emploi du temps ? Page 16

8- Correspondance
Comment contacter l'équipe de direction ? Page 17

9- Comportement et assiduité aux activités
Assiduité aux ateliers du P'tit Victor Page 18
Ateliers « Apprentissage d'un instrument de musique » et ateliers sportifs Page 18
Indemnités forfaitaires en cas d'absence non signalée : la sécurité de vos enfants Page 18

10- Dommages et intérêts en cas de retard : la sécurité de vos enfants
En cas de retard pour venir chercher mon enfant, que se passe-t-il ? Page 19

1-Organisation de l'association Le P'tit Victor e.V.

Qui sommes-nous ?

L'association Le P'tit Victor e.V., créée en 2005, est une association de droit allemand, à buts non lucratifs, indépendante juridiquement et administrativement du Lycée français Victor Hugo.
Cette association est supervisée par un conseil d´administration de parents composé de Fred Jendrzejewski (Président), de Hélène Steiner (Trésorière) et Kassem Chokr (Secrétaire). L'association est gérée par une équipe de direction représentée par Frédérique Foulon (Gestion et coordination des activités) et Aurélie Ullrich (Administration, Finance, Organisation).

Notre but principal est de proposer des activités de loisirs en groupe aux enfants du lycée français tous les après-midis, dès la sortie des classes. Afin de mener à bien nos missions, nous louons les locaux de l'école primaire et maternelle pendant la période scolaire, notamment les salles de classe des professeurs.
Nous proposons également pendant certaines vacances scolaires des activités de vacances ou stages sportifs dans des structures extérieures au Lycée français dans la région de Francfort.

En chiffres, le P'tit Victor compte actuellement plus de 250 adhérents et accueillent plus de 350 enfants grâce à l'intervention d'une équipe de plus de 80 intervenants, animatrices et animateurs. Les recettes permettant de faire vivre notre association proviennent essentiellement du règlement des cotisations et des factures des activités par les parents, membres de notre association. Nous ne recevons que très ponctuellement des subventions. Nous restons ouverts aux possibilités de partenariats ou de sponsoring pour nous aider dans le développement de l'association.

Où consulter le règlement intérieur et les statuts de l'association ?

Règlement intérieur
Vous pouvez consulter le règlement intérieur sur notre site internet www.leptitvictor.com en bas de page sous la rubrique « Documents Légaux ».

Statuts de l'association
Les statuts de l'association sont affichés dans le bureau du P'tit Victor et sont consultables également sur notre site internet www.leptitvictor.com en bas de page sous la rubrique « Documents Légaux »..

2-Inscription sur le site internet www.leptitvictor.com

Comment s'inscrire sur liste d'attente ?

Les places au P'tit Victor sont limitées et ne permettent pas toujours de répondre à toutes les demandes. En conséquence, le bureau du P'tit Victor a mis en place une liste d'attente. Régulièrement, nous contactons les familles sur cette liste pour proposer des éventuelles disponibilités lorsque des places se libèrent en cours d'année et en prévision des inscriptions de l'année suivante.
Si vous souhaitez enregistrer votre(vos) enfant(s) sur la liste d'attente pour les années 2023-2024 (année en cours) ou 2024-2025, veuillez-vous connecter sur notre site et vous inscrire sous la rubrique « s'identifier – s'inscrire sur liste d'attente ».
Vous recevrez en retour un mail de confirmation de l'enregistrement de votre (vos) enfants(s) sur la liste d'attente (mail à conserver).

Veuillez noter que nos messages peuvent tomber dans les spams. Merci de consulter la boîte des Spams/indésirables régulièrement.

En fonction des places disponibles, l'équipe de direction vous contactera pour procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s). La date de demande de préinscription (pour les enfants de petites sections de maternelles) et/ou d'inscription sur liste d'attente constitue le critère déterminant, pour l'attribution des places restantes.
Les inscriptions se font exclusivement sur notre site internet : enregistrement du profil famille puis inscription aux activités.

Comment consulter le programme d'activités périscolaires de l'année en cours ?

Vous pouvez consulter et/ou de télécharger le programme d'activités de l'année en cours sur le site internet sous la rubrique « Nos activités – maternelles /primaires ». Vous y avez la possibilité d'affiner votre recherche grâce aux différents champs de recherche :
Classes (exemple : CM1) – jours et modules (exemple : lundi – module 1)– types d'activités (exemple : Découverte).
Nos programmes sont aussi affichés sur le tableau réservé au P'tit Victor à l'entrée du hall des Maternelles au LFVH.

Quel est le programme d'activités de vacances pour l'année 2023-2024?

Vous pouvez consulter le programme détaillé des activités de vacances sur notre site internet sous la rubrique « Nos activités - vacances ».

Veuillez trouver ci-dessous le programme prévisionnel des activités de vacances*:

Vacances d'août 2023 (1 sem) du lundi 28 aout au vendredi 1er sept. 2023	Jeux de vacances multi-sports à Rödelheim (pour les 4-12 ans)	
Vacances d'automne (1 sem) du lundi 30 octobre au vendredi 3 nov. 2023	Jeux de vacances à Rödelheim à partir de la moyenne section jusqu'à 11 ans	Stage d'escalade en collaboration avec le DAV (Preungesheim) pour les 8-15 ans (à confirmer)
Vacances d'hiver (1 sem) du lundi 19 au vendredi 23 février 2024	Jeux de vacances à Rödelheim à partir de la moyenne section jusqu'à 11 ans	Stage d'escalade en collaboration avec le DAV (Preungesheim) pour les 8-15 ans (à confirmer)
Vacances de printemps (1 sem) du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024	Jeux de vacances à Rödelheim à partir de la moyenne section	Stage d'escalade en collaboration avec le DAV (Preungesheim)

	jusqu'à 11 ans	pour les 8-15 ans (à confirmer)
Vacances de juillet (2 sem) du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024 du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024	Jeux de vacances à Rödelheim pour les 4-11 ans	Stage d'escalade en collaboration avec le DAV (Preungesheim) pour les 8-15 ans (du 10 au 14 juillet 2023, dates à confirmer)
Vacances d'août 2024 (1 sem) Semaine précédant la rentrée scolaire	Jeux de vacances multi-sports à Rödelheim (pour les 4-12 ans)	

sous réserve de modification, **de disponibilité des partenaires et de participation suffisante*

Quand effectuer son inscription en ligne ?

Activités de période scolaire

Les inscriptions en ligne sont ouvertes courant juin pour les activités de l'année scolaire suivante. Pour les nouvelles familles, elles se font après les ré-inscriptions des adhérents de l'année en cours, en fonction des disponibilités et de leur rang dans la liste d'attente.

Les familles seront informées de la date d'ouverture des inscriptions en consultant notre site internet sous la rubrique « A la une ».
Les activités proposées pendant la période scolaire adressent uniquement aux enfants scolarisés au Lycée Français Victor Hugo.
Il est indispensable de disposer d'un compte famille validé pour pouvoir réserver. Les familles déjà adhérentes doivent donc s'assurer de l'actualisation et de la validation de leur compte au P'tit Victor avant le processus de réservations. Les nouvelles familles seront invitées par notre équipe à créer leur compte au moment venu et en fonction de leur rang sur la liste d'attente.

Nous gérons les disponibilités et l'octroi des places en interne.

Nous accordons d'abord la priorité aux enfants déjà inscrits chez nous pendant l'année scolaire en cours. Les adhérents sont informés des règles d'attribution des places pour l'année suivante. Ces règles leur sont communiquées avant le début des réservations.

Les places restantes sont ensuite accordées aux nouvelles familles selon le principe du « premier inscrit sur liste d'attente, premier servi ». La date de demande de préinscription (pour les petites sections) et/ou d'inscription sur liste d'attente constitue le critère déterminant.

Les réservations qui auront été confirmées sont fermes et définitives pour l'année scolaire entière et ne peuvent donner lieu à un remboursement, sauf en cas de départ du LFVH en cours d'année.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles. Les réservations alors confirmées en cours d'année seront, elles aussi, fermes et définitives pour le restant de l'année scolaire.

Activités de vacances

Pour les activités des vacances scolaires, nous indiquons sur notre site la date d'ouverture des inscriptions. Les activités de vacances sont ouvertes également aux enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires. Les activités de vacances ne se déroulent pas nécessairement au Lycée Français et peuvent être organisées dans des structures dans la région de Francfort. Le nombre de places étant limité, il est vivement recommandé de réserver assez tôt, dès le lancement des inscriptions. Les campagnes d'inscription à toutes nos activités de vacances sont généralement ouvertes quelques semaines avant le début des stages et jeux. Nous vous recommandons de consulter régulièrement notre site internet ou notre compte Facebook (https://www.facebook.com/PtitVictor/) et bientôt notre compte Instagram.
Vous avez la possibilité sur notre site de vous inscrire à une alerte pour être informé par mail de l'ouverture prochaine des inscriptions à nos Jeux de Vacances.

Comment s'enregistrer sur notre site?

Pour les nouvelles familles, la première étape pour l'adhésion est l'enregistrement comme membre de notre association. Après de vérifications d'usage, notre équipe vous invitera à créer votre compte famille au P'tit Victor. Seules les familles membres de notre association peuvent disposer d'un compte famille valide.
Assurez-vous d'avoir pris connaissance de nos statuts et du règlement intérieur.
Préparez une photo d'identité de moins de 3 mois de votre(vos) enfant(s).
Sous la rubrique « s'identifier » sélectionnez le champ « s'inscrire ».
– Téléchargez le document « autorisation SEPA » qui se trouve en bas de page.
– Imprimez, remplissez, signez et scannez ce document sous format JPEG ou PDF et enregistrer ce document avec un nom de fichier comme suit : « SEPA – nom de famille du payeur – nom de famille de(s) l'enfant(s)".
– Remplissez tous les champs de la page d'enregistrement.
– Enregistrez impérativement vos enfants par ordre de naissance (du plus grand au plus petit)
– Téléchargez l´autorisation SEPA sous « nous transmettre l'autorisation SEPA ».
– Téléchargez la photo de votre(vos) enfant(s) : Min 300x300 pixel et pas de haute résolution SVP
– Validez l'enregistrement de votre famille en cliquant sur « envoyer ».

NB : si vous rencontrez des difficultés au moment de la validation, certains champs peuvent avoir été oubliés ou bien veuillez changer de navigateur internet (chrome, explorer, mozilla, opera….)

Comment s'inscrire aux activités de période scolaire ?

Vous devez tout d'abord vous enregistrer ou vous connecter sur votre compte famille au P'tit Victor.
Par souci de clarté, veuillez effectuer la réservation pour chacun de vos enfants séparément.

Reproduisez donc les étapes ci-dessous pour chaque enfant l'un après l'autre.
1. Sur notre site, sélectionnez l'onglet « réservation des activités ».
2. Sélectionnez « ajouter une activité », petites sections, maternelles ou primaires.
3. Sélectionnez toutes les activités souhaitées pour votre enfant puis indiquer son nom, son prénom et sa classe (pour les fratries : passer une commande par enfant)
4. Cliquez sur « réserver ». Les activités choisies sont placées dans votre « panier ».
5. Lorsque vous avez terminé la réservation de toutes les activités pour votre enfant, vous avez la possibilité de consulter votre panier total sous l'onglet « réservation des activités » puis « panier de réservations ». L'indication « X m » que vous voyez s'afficher correspond au nombre de modules réservés.
6. Après validation de la commande, remplissez les champs afin d'indiquer l'adresse de facturation.
7. N'oubliez pas d'accepter nos conditions générales et de cliquer sur « commander ».

Votre commande nous est alors transmise afin que nous procédions à son traitement. Vos réservations apparaissent en statut « En attente » tant que nous ne les avons pas traitées, c'est à dire validées ou refusées.
► Dès leur validation le statut passe à **« Réservé »** : votre enfant est inscrit à l'activité concernée.
► Si nous détectons un problème ou une incohérence (ex : inadéquation entre l'âge de l'enfant et les tranches d'âge prévues dans l'atelier choisi, doublon de réservations sur un même module, …), la réservation est refusée et son statut passe en **« Annulé »**. En cas de refus, vous devrez retourner sur le site de réservation pour choisir une nouvelle activité.

Comment savoir si mes réservations sont confirmées ou refusées ?

Nous gérons les disponibilités et l'octroi des places en interne. Les réservations sont confirmées s'il y a de la disponibilité et que la demande est cohérente (pas de doublon, classe de l'enfant, etc.). Une réservation peut être refusée s'il n'y a pas de disponibilité, que la classe de l'enfant ne correspond pas à celle de l'activité choisie, qu'il y a une incompatibilité avec une autre réservation sur le même créneau pour le même enfant, etc…

Nous accordons la priorité aux enfants déjà inscrits chez nous l'année scolaire en cours. Les adhérents bénéficient ainsi d'une période de réinscription qui leur est réservée entre mai et juin.

Ensuite, les places restantes sont accordées aux nouvelles familles selon le principe du « premier inscrit sur liste d'attente, premier servi ».

Cas particulier des inscriptions en Petite Section : Les enfants entrant en Petite Section peuvent être préinscrits, indépendamment du fait que la famille est adhérente ou non. Indépendamment de votre situation (adhérent ou non), la date de la demande de préinscription et/ou d'inscription sur liste d'attente pour les enfants entrant en Petite Section constitue le critère déterminant.

Une fois l'inscription de votre(vos) enfant(s) confirmée par nos soins, elle sera ferme et définitive pour l'année scolaire entière et ne sera pas remboursée en cas d'annulation de votre part, sauf situation exceptionnelle (départ du LFVH en cours d'année, longue maladie, etc.) .
Le paiement s'effectue par prélèvement SEPA et par trimestre (sept.-déc./ jan.-mars / avr.-juin).

Puis-je inscrire mon enfant pour une seule journée/une seule semaine ?

L'inscription aux activités se fait pour l'année scolaire entière. Il est indispensable d'adhérer à l'association pour bénéficier de l'accès au système de réservation puis aux activités.

De façon exceptionnelle nous pouvons accueillir les enfants des familles membres lors de séances exceptionnelles, c'est-à-dire sur des jours supplémentaires à ceux qu'elles ont réservées pour l'année. La demande de séance(s) exceptionnelle(s) doit être par mail le plus tôt possible à info@leptitvictor.com .
L'acceptation dépend des disponibilités le jour demandé.

Nous n'organisons pas de garderie ponctuelle pour des enfants de familles non membres.

Comment récupérer mon mot de passe ?

Pour vous connecter à votre compte famille, vous avez défini un mot de passe. Si vous avez oublié ce mot de passe, cliquez sur "s'identifier" dans la page d'accueil.
Appuyez sur: Mot de passe oublié ?
Saisissez votre identifiant ou votre email.
Appuyez sur "Réinitialiser mon mot de passe".
Un e-mail vous sera envoyé pour créer un nouveau mot de passe.

3-Fonctionnement et déroulement des activités

Quels sont les horaires d'accueil des enfants au P'tit Victor en période scolaire?

Pendant la période scolaire et dans l'enceinte du Lycée Français, nous accueillons exclusivement les enfants inscrits au Lycée Français Victor Hugo.
Les activités sont basées sur le calendrier scolaire du Lycée français Victor Hugo, téléchargeable sur le site internet du Lycée.
Les enfants sont accueillis directement après la classe par l'équipe d'animation du P'tit Victor :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: Module 1 -> 14h30 – 16h15 Module 2 -> 16h15 – 17h45	**Mercredi**: Module 0 -> 12h30 – 14h30 Module 1 -> 14h30 – 16h15 Module 2 -> 16h15 – 17h45

Quels sont les horaires d'accueil des enfants aux activités de vacances?

Pendant les activités de vacances, nous accueillons aussi des enfants scolarisés dans d'autres établissements que le lycée français Victor Hugo. Les horaires varient selon le type d'activité et de stage proposé.

Comment se déroule l'après-midi en maternelles ?

à 14h30, lundi, mardi, jeudi et vendredi	Les enfants de maternelles sont cherchés directement dans la salle de classe de leur enseignant par un animateur ou une animatrice du P'tit Victor. Ils sont ensuite répartis dans la cour entre les différents groupes d'activités (choisies et confirmées au moment des inscriptions).
à 12h30, mercredi	Les enfants de maternelle doivent impérativement être inscrits à la cantine. Après la cantine, les enfants inscrits au P'tit Victor sont raccompagnés dans le couloir des maternelles par le personnel de l'école et cherchés par les animateurs en charge des activités du module 0 (12h30 -14h30).
Entre 14h30 et 14h45 Lundi, mardi, jeudi et vendredi Pause de 14h30 le mercredi	Les enfants apportent un goûter et une gourde d'eau. Le goûter est pris dans la cour si le temps le permet avant de rentrer dans les classes. En cas de pluie, les enfants goûtent à l'intérieur. Nous remercions les enfants de ne pas échanger leurs goûters (risques d'allergies). Les enfants ne mangent pas pendant les activités. Les animateurs font le point des absences des enfants de leur groupe avec l'équipe de permanence.
	Nous proposons systématiquement aux enfants un passage aux toilettes, avant le début des activités.
Au plus tard à 15h00 Mercredi : Au plus tard à 13h00 (M0) et à 15h00 (M1)	Atelier choisi et confirmé au moment des inscriptions (activités proposées par l'animateur ou l'animatrice en charge du groupe, soit en classe, soit dans la cour des maternelles)
15h50-16h05 Mercredi 14h05-14h20 (M0) Et 15h50-16h05 (M1)	Les enfants participent au rangement de la classe et du matériel. Le rangement fait partie intégrante de l'activité proposée aux enfants.
Au plus tard à 16h10 (et à 14h20 le mercredi)	Les enfants qui sortent à 16h15 se rassemblent dans le couloir des maternelles avec leurs affaires (sac à dos, gourdes, bonnet, manteaux)
16h15 (et à 14h30 mercredi M0)	**Fin des activités pour les enfants inscrits en module 1.**

à partir de 16h15	**Module 2** Les enfants inscrits en module 2 sont pris en charge par l'animateur qui encadre l'activité « Jeux m'amuse module 2 ».
17h00	**Sortie intermédiaire sur demande**. Les parents peuvent venir chercher leur enfant devant la salle prévue pour le module 2 ou dans la cour des maternelles (la cour du toboggan) si le temps le permet.
17h45	**Fin des activités de module 2 pour les enfants à 17h45 :** Nous devons libérer l'établissement à 17h45 précises. Nous accompagnons donc tous les enfants restants au plus tard à 17h45 dans le hall d'accueil du lycée où ils sont confiés à leurs parents ou personnes autorisées.

Comment se déroule l'après-midi en primaires ?

à 14h30, lundi, mardi, jeudi et vendredi	Les enseignants ont les listes des enfants inscrits au P'tit Victor. A la fin des cours, ils indiqueront à ces enfants de se rendre dans la cour des primaires. Les animateurs du P'tit Victor les y accueilleront. Ils disposent d'une planche avec les photos actualisées de vos enfants pour pouvoir les reconnaître dans la cour.
à 12h30, mercredi	Après la cantine, les enfants de primaires rejoignent les activités du P'tit Victor dans la cour des primaires (atelier/activité du module 0,choisi et confirmé lors des inscriptions). Les animateurs les y accueilleront.
Entre 14h30 et 14h45 Lundi, mardi, jeudi et vendredi Pause de 14h30 le mercredi	Les enfants apportent un goûter. Le goûter est pris dans la cour si le temps le permet avant de rentrer dans les classes. En cas de pluie, les enfants goûtent à l'intérieur. Nous remercions les enfants de ne pas échanger leurs goûters (risques d'allergies). Les enfants ne mangent pas pendant les activités. Les animateurs font le point des absences des enfants de leur groupe avec l'équipe de permanence.
	Nous proposons systématiquement aux enfants un passage aux toilettes, avant le début des activités.
Au plus tard à 15h00 Mercredi : Au plus tard à 13h00 (M0) et 15h00 (M1)	Activité /Atelier proposé par l'animateur ou l'animatrice en charge du groupe, soit en classe, soit dans la cour des maternelles ou des primaires, soit sur le plateau sportif si celui-ci n'est pas occupé par les lycéens et collégiens.
Entre 15h50-16h05 Mercredi 14h05-14h20 (M0) Et 15h50-16h05 (M1)	Les enfants participent au rangement de la classe et du matériel. Le rangement fait partie intégrante de l'activité proposée aux enfants.
Au plus tard à 16h10 (et à 14h25 le mercredi)	Les enfants qui sortent à 16h15 sont regroupés le long du bâtiment des primaires au plus tard à 16h10. Ils sont emmenés à l'entrée principale de l'école où ils sont récupérés par leurs parents ou personnes autorisées devant la loge.
16h15 (et à 14h30 mercredi M0)	**Fin des activités de module 1 pour les enfants.**
à partir de 16h15	**Module 2** Les enfants inscrits en module 2 sont pris en charge par les animateurs qui encadrent les activités de Module 2 (Etude et Loisirs, Arts du cirque, instruments de musique, etc…)
17h00	**Sortie intermédiaire sur demande :** les parents ayant prévenu de la sortie intermédiaire de leurs enfants peuvent les récupérer à l'entrée principale du lycée. S'ils n'ont pas prévenu, ils doivent s'adresser à la personne du P'tit Victor présente à l'entrée qui fera monter l'enfant sur demande.
17h45	**Fin des activités de module 2 pour les enfants** Nous devons libérer l'établissement à 17h45 précises. Nous accompagnons donc tous les enfants restants au plus tard à 17h45 dans le hall d'accueil du lycée où nous les confions à leurs parents ou aux personnes autorisées devant la loge.

Quand et où venir chercher ses enfants à la fin des activités du P'tit Victor ?

Activités de période scolaire

La sortie des primaires et des maternelles l'après-midi se fait à horaires fixes : à 14h30 (mercredi module 0), à 16h15, 17h00 (sortie intermédiaire sur demande) ou 17h45.

Pour récupérér un enfant de maternelle

Pour récupérer votre enfant en maternelle, vous devez être muni d'un badge pour l'année en cours.
Les parents des **enfants de maternelle présentent le badge maternelle de leurs enfants à la loge à l'entrée principale du lycée à partir de 16h05 (et 14h20 le mercredi module 0).**
Dans l'entrée du Lycée, veuillez descendre l'escalier, vous diriger vers les cours intérieures jusqu'à celle des maternelles.

Vous ne devez en aucun cas traverser les couloirs du lycée, ni pour vous rendre dans le bâtiment des maternelles ni pour sortir. Vous devez emprunter les allées extérieures qui longent les cours du collège, du primaire et de la maternelle.

Une personne de notre équipe se trouve à la première porte du couloir des maternelles ouverte sur la cour des maternelles pour surveiller la sortie des enfants. Veuillez attendre que cette personne ouvre la porte à 16h10 (aussi à 14h25 le mercredi module 0).
Pour la sortie intermédiaire (sur demande) de 17h00, les parents peuvent venir chercher leurs enfants devant la salle prévue pour le module 2 (Jeux m'amuse module 2) dans le couloir des maternelles, ou dans la cour des maternelles si le temps le permet.

Pour récupérer un enfant de primaire

Les parents **des enfants de primaire** se présentent à l'entrée principale du Lycée et ne rentrent pas dans l'établissement. Ils s'adressent à la personne de notre équipe, présente à la sortie de 16h15, et à la sortie de 17h00, pour récupérer leurs enfants. La sortie de 16h15 se fait par cette seule sortie, à l'entrée principale. Les parents s'annoncent un par un pour récupérer leur enfant. Veuillez noter que les enfants de CP sont regroupés pour sortir les premiers.

Pour garantir la sécurité de vos enfants, les fratries primaires des enfants de maternelles ne doivent pas être récupérées par les parents ou autres personnes dans la cour, dans le hall des maternelles ou sur le chemin qu'emprunte notre équipe pour rejoindre le hall du lycée. Les fratries primaires devront être récupérées à l'entrée du Lycée, en s'adressant au membre de notre équipe en charge de la sortie comme tous les autres parents d'enfants de primaire.

Pour la sortie de 17h45, pour récupérer tous les enfants

A 17h45, tous les enfants de **maternelles et de primaires** encore présents, sont ramenés à l'entrée principale du lycée. **Nous devons libérer l'établissement à 17h45 précises. Au-delà de cet horaire, nous ne pouvons donc plus permettre aux familles de pénétrer dans l'enceinte du lycée pour chercher des objets oubliés.**

Notre recommandation : les portes d'accès au bâtiment depuis le parking sont fermées électroniquement. Si vous arrivez de ce côté (exemple : pour les vélos), vous devrez attendre que quelqu'un ouvre de l'intérieur ou emprunter la porte située au niveau du collège qui dispose d'un interphone en contact avec la loge du Lycée.

Activités externalisées : Tennis, Escalade, Boxe, Kung Fu, etc.

Les activités externalisées sont proposées en coopération avec des partenaires qui mettent leurs infrastructures et leurs entraineurs à la disponibilité du P'tit Victor. Les enfants sont néanmoins pris en charge par une personne de l'équipe d'animation du P'tit Victor qui les accompagne en permanence. Selon l'activité, ils sont amenés puis ramenés en bus/taxi ou en transport en commun sur le lieu d'entrainement. Les enfants peuvent être récupérés directement par leurs parents à l'entrée principale du lycée.
Les jours où l'entraînement n'a pas lieu chez le partenaire pour cause de vacances scolaires de la Hesse ou d'indisponibilité des infrastructures, les enfants sont pris en charge à l'école par des animateurs sportifs du P'tit Victor qui proposeront des exercices d'entraînement dans l'enceinte du Lycée.

Les dates des jours où l'entraînement aura lieu dans l'enceinte du lycée seront communiquées aux familles des enfants concernées et/ou indiquées sous le descriptif de l'atelier sur notre site internet sous la Rubrique « Nos activités – Primaires » en choisissant l'activité.

Activités de vacances

Les horaires de sortie dépendant des Jeux et Stage et sont indiqués dans le descriptif.

Nous vous remercions de respecter les horaires de départ afin de pouvoir garantir le bon déroulement de nos activités. En cas de nécessité d'un départ anticipé, par exemple en en cas de rendez-vous médicaux, veuillez, s'il vous plaît, nous en informer le plus tôt possible afin de pouvoir organiser le départ de votre enfant en respectant les activités de groupe des autres enfants. Les départs anticipés doivent rester exceptionnels.

Comment récupérer les badges de maternelles ?

Lors des inscriptions sur le site internet, sous votre profil famille (Rubrique « S'identifier »), vous avez mentionné le nombre de badges de maternelles supplémentaires souhaités (deux sont prévus automatiquement par enfant inscrit en maternelles).

En tout début d'année scolaire, les badges de maternelles peuvent être récupérés lors de la réunion d'accueil des nouvelles familles précédant la rentrée scolaire et lors de la journée de rentrée. Les dates et les lieux sont communiqués dernière semaine d'août sur notre site internet sous la Rubrique « A la Une ».

Au cours de l'année,
si vous avez besoin d'un badge supplémentaire, veuillez, s'il vous plaît, adresser votre demande à l'adresse e-mail info@leptitvictor.com .
Si vous êtes une nouvelle famille, vous pourrez récupérer vos badges maternelles sur rendez-vous proposé par l'équipe de direction.

Quel matériel mon enfant doit-il apporter pour l'après-midi au P'tit Victor ?

- Une gourde et un goûter

- Le matériel spécifique indiqué dans le descriptif des ateliers sur le site internet sous la Rubrique « Nos activités - Maternelles/Primaires », sélectionner un atelier puis cliquer sur « En savoir plus ». Exemple : pour le Tennis sous « En savoir plus » en bas du descriptif : *Matériel à apporter : vêtements de sport, chaussures de tennis lisses (le revêtement du court de tennis est de la moquette) et une raquette de tennis.*
- **Une tenue sportive adéquate pour tous les ateliers sportifs**.

Activités de vacances
Le matériel à apporter est communiqué aux familles par mail quelques jours avant le début des activités de vacances.

Comment voir les photos des activités de mes enfants ?

Sous la rubrique « A la Une » ou dans les Galeries sur le site internet, vous avez la possibilité de voir les photos prises pendant les activités. Nous mettons régulièrement à jour cette rubrique pour vous faire participer à l'après-midi de vos enfants au P'tit Victor.
Nous nous assurons que les enfants non autorisés à être pris en photo par leurs responsables légaux ne figurent pas sur ces photos.
Vous pouvez également consulter certaines photos des activités de vos enfants sur notre compte Facebook : https://www.facebook.com/PtitVictor/ et bientôt sur notre compte Instagram.

Quid des jeux électroniques, portables, jeux de cartes, objets personnels…?

Nous recommandons à vos enfants de participer pleinement aux ateliers proposés et d'éviter d'amener des objets personnels (livres, albums collection, jouets ramenés de la maison, etc…) qui pourraient les distraire ou faire l'objet de convoitise ou vol. Merci de laisser ces objets à la maison pour éviter les pertes, les échanges et les disputes avec les camarades.

Nous attirons votre attention également sur la recrudescence des vols d'objets, y compris dans les cartables. Nous vous recommandons donc de ne pas apporter d'objets de valeurs à l'école. Le P'tit Victor ne pourra être tenu responsable en cas de perte de tout objet personnel.

4. Assurance et responsabilités

Quelle assurance souscrire, en tant que membre de l'association Le P'tit Victor e.V.?

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance accident couvrant tous les enfants inscrits. En payant votre cotisation de 20€ par année scolaire en tant que membre de notre association, vous garantissez la souscription à ces assurances pour vos enfants pendant le temps de présence au P'tit Victor.

En cas d'accident survenu pendant les activités prises en charge par le P'tit Victor et selon sa gravité, le P'tit Victor fait une déclaration d'accident auprès de son assurance. Nous vous remercions de nous tenir informés rapidement des suites d'un accident afin que nous puissions faire la déclaration dans les 3 jours.

§ 4 du Règlement intérieur– Assurances et responsabilités
Les familles s'engagent à souscrire une assurance de responsabilité civile (Haftpflichtversicherung).
La perte d'objets personnels apportés de la maison n'est pas prise en charge par l'association. La responsabilité de l'association en cas d'endommagement d'objets personnels se limite aux fautes volontaires.

5. Maladies

Quelles sont les dispositions à prendre si votre enfant est malade ?
Si votre enfant est malade, **chaque jour d'absence pour maladie**, doit nous être signalé :

en nous envoyant un e-mail sur info@leptitvictor.com **la veille**
ou
en laissant un message sur le répondeur de l'équipe de permanence du P'tit Victor **(0172/7086448**) le jour même **avant 11h00.**

Si vous avez été appelé par l'école le matin pour venir chercher votre enfant malade ou blessé pendant le temps scolaire, veuillez, s'il vous plaît, nous appeler pour nous prévenir de l'absence de votre enfant l'après-midi au P'tit Victor. En effet dans ce type de situations, l'école n'est pas dans l'obligation de nous prévenir de ce départ anticipé. Nous consacrons alors beaucoup de temps à chercher votre enfant absent.

Quelles sont les dispositions prises par le P'tit Victor si un enfant est malade pendant les activités ?
(merci de se référer au Règlement intérieur , §5 – Maladies)

Nous attirons votre attention sur le fait que **l'infirmerie de l'école est fermée durant les activités du P'tit Victor et que le P'tit Victor ne dispose pas de personnel ni de lieu pour accueillir des enfants malades ou blessés.**
Nous appelons donc directement les parents pour leur demander de récupérer les enfants malades ou blessés.
Intervention en cas d'urgence : En cas de maladie ou d'accident de votre (vos) enfant(s) pendant les activités du P'tit Victor, nous prenons toutes les mesures qui s'avèrent nécessaires, comme les responsables légaux nous en ont donné l'autorisation lors de l'inscription sur le site internet : gestes de premiers secours recommandés par les organismes « Deutsches Rotes Kreuz» ou « Malteser » ou appel des urgences.
Alertes médicales ou difficultés particulières (allergie, dyslexie etc…) qui demandent une prise en charge particulière : pour la sécurité de vos enfants, nous vous remercions de porter une grande attention au renseignement de ce champ au moment des inscriptions et de le mettre à jour en cas de changement.
Attestation sur l'honneur concernant le vaccin contre la rougeole : nous vous remercions d'indiquer la date du dernier rappel du vaccin contre la rougeole sous le champ : « J'atteste sur l'honneur que mon (mes) enfant(s) est (sont) à jour du vaccin contre la rougeole , en date du …. » Dans certaines activités, nous vous recommandons fortement la mise à jour du vaccin contre le tétanos.

6. Frais d'adhésion et frais d'inscription

Comment effectuer le paiement de la cotisation et des frais d'inscription aux activités ?

Pour les activités pendant l'année scolaire, les réservations impliquent un engagement pour l'année scolaire complète. Elles débutent au mois de la première séance auquel participe l'enfant, en général en septembre. Le tarif des activités est calculé pour un abonnement de 10 mois de septembre à juin.

Le paiement pour ces activités annuelles se fait en 3 prélèvements :
– Fin juillet : 1er trimestre correspondant à une période de 4 mois (septembre, octobre, novembre et décembre)
– Début janvier : 2ième trimestre correspondant à une période de 3 mois (janvier, février et mars)
– Début avril : 3ième trimestre correspondant à une période de 3 mois (avril, mai et juin)
Les tarifs des activités sont indiqués à titre indicatif par mois et correspondent à un lissage sur l'année scolaire.

Chaque année scolaire, les familles adhérent à l'association et doivent donc s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 20€ par famille, qui est en général facturée sur la facture du 1er trimestre (fin juillet).

Pour les activités vacances, un prélèvement sera généralement effectué dans un délai de 15 jours après envoi de votre facture.

Quelles sont les conditions de remboursement?

– Pour **les activités annuelles**, les inscriptions sont fermes et définitives pour l'année scolaire. A l'exception des familles quittant l'établissement en cours d'année ou pour un motif médical justifié, aucun remboursement ne sera effectué à moins de pouvoir redonner la place à un autre enfant. Veuillez noter que l'équipe du P'tit Victor ne procède pas à la recherche d'un nouveau participant pour reprendre la place : la place libérée est uniquement proposée aux familles inscrites sur les listes d'attente pour ce créneau ou cette activité.

Un changement d'activité déjà réservée n'est possible que dans la limite des places disponibles et nécessite l'approbation du conseil d'administration ou de l'équipe de direction.
Des frais de dossier à hauteur de 20 euros sont dus pour chaque modification d'inscription (selon le paragraphe §8-l du règlement intérieur).

Exceptionnellement pour les enfants inscrits en Etude et Loisirs/Loisirs et détente pour les primaires ou Jeux m'amuse/Spiel und Spaß pour les maternelles **et** ayant une fratrie au collège (soumise aux modifications d'emplois du temps en septembre), nous acceptons, les trois premières semaines de septembre, des annulations d'inscriptions sur ces activités. Cela ne concerne pas les autres activités et ateliers qui ne peuvent donner lieu à une annulation en septembre pour ce motif.

– Pour **les jeux de vacances ou jeux sportifs** : En cas d'annulation de la part du participant, la cotisation annuelle à l'association sera retenue. Les pénalités appliquées sont indiquées dans le descriptif des Jeux ou du Stage réservé.

Combien coûtent les ateliers ?

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site internet sous la Rubrique « Nos activités – Maternelles ou Primaires » .
Pour cela sélectionnez une activité et cliquer sur « En Savoir plus ». Au-dessus du descriptif de l'activité, vous trouverez le prix par mois pour une séance d'atelier ou activité par semaine.
Exemple : Etude et loisirs : activités primaires – CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 - 26€

Les tarifs des activités sont indiqués à titre indicatif sur une base mensuelle et correspondent à un lissage sur l'année scolaire sur 10 mois.
Exemple : j'inscris mon enfant de primaire en "Etude et Loisirs Module 1" 3 jours: le lundi, mardi et jeudi. Cela fera alors 3X26€=78€ par mois et 3X26€X10mois=780€/an.)

Veuillez consulter la grille tarifaire de l'année en cours pour les activités maternelles ou primaires en cliquant sur le lien suivant : https://leptitvictor.com et en vous référant au paragraphe « Nos programmes » (après les paragraphes « Accueil » et « Actualités et événements »). Ensuite veuillez cliquer sous Maternelles ou Primaires sur « En savoir plus ». Cliquez ensuite sur « Programme Maternelles _Année en cours » ou « Programme Primaires _Année en cours ».

7. Absences et personnes autorisées à venir chercher votre(vos) enfant(s)

Pour des raisons de sécurité évidentes, les familles sont tenues d'informer le P'tit Victor en cas d'absence de leur(s) enfant(s) ou de préciser le nom des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s).
Tous les enfants doivent obligatoirement partir avec un adulte autorisé à les récupérer. A partir du CE2, il est possible que les enfants puissent sortir seuls, vous devez pour cela le préciser sur notre site lors de l'inscription ou bien nous en faire la demande par mail. La sortie se fait seulement en fin de module.

Comment communiquer le nom des personnes autorisées à venir chercher votre(vos) enfant(s) ?

- sur le site internet dans votre compte famille, sous le champ « Personnes autorisées à récupérer »
- par mail pour des changements ponctuels de personnes autorisées à venir chercher votre(vos) enfant(s). La personne en charge de la sortie des primaires est susceptible de demander une pièce d'identité à la personne autorisée à récupérer votre enfant.

En maternelles, les personnes autorisées à venir chercher votre(vos) enfant(s) doivent présenter **systématiquement** le badge maternelle P'tit Victor confié par les parents, à la loge à l'entrée principale du Lycée à la personne en charge de la sortie des maternelles.

Comment prévenir d'une absence ou d'un changement d'emploi du temps ?

Pour les absences prévues de longue date ou changements ponctuels d'emploi du temps de votre enfant :
Merci de nous prévenir dès l'absence ou le changement ponctuel connu en nous envoyant un e-mail sur l'adresse info@leptitvictor.com en précisant les dates d'absence et les activités impactées.

Cas des rendez-vous médicaux :
Les enfants sont tenus de participer à l'intégralité de la durée du module auquel ils sont inscrits. Toutefois, nous acceptons un départ anticipé des enfants en cours de module pour les rendez-vous médicaux. Veuillez, s'il vous plaît, nous en informer le plus tôt possible afin de pouvoir prévenir la loge de votre arrivée anticipée et organiser le départ de votre enfant de son atelier. Dans ce cas, vous serez autorisé à pénétrer dans l'établissement pour venir chercher l'enfant **au bureau du P'tit Victor**.

Pour les absences maladies ou autres absences spontanées :
Chaque jour d'absence, doit nous être signalé :

- en nous envoyant un e-mail sur info@leptitvictor.com **la veille**

ou

- en laissant un message sur le répondeur du P'tit Victor (**0172/7086448**) le jour même **avant 11h00.**

8. Correspondance

Toute correspondance particulière en rapport avec les activités doit être adressée à l'équipe de direction par l'intermédiaire de la boîte aux lettres « Le P'tit Victor » située dans le hall des maternelles ou par e-mail à info@leptitvictor.com.

Comment contacter l'équipe de direction ?

Pour toute demande d'information (inscriptions aux activités, listes d'attente) : Vous pouvez nous joindre par téléphone et/ou laisser un message sur notre répondeur **0173/7319479** ou nous envoyer un e-mail sur l'adresse info@leptitvictor.com.
Pour laisser une information concernant le déroulement de l'après-midi à l'équipe de permanence (absence, retard, changement ponctuel d'emploi du temps ou de personnes autorisées à venir chercher votre (vos) enfant(s)), **veuillez s'il-vous-plaît contacter exclusivement l'équipe de permanence au 0172/7086448 ou envoyer un e-mail à info@leptitvictor.com** .

À CHAQUE CORRESPONDANCE VEUILLEZ BIEN PRÉCISER LES NOM-PRÉNOMS-CLASSE DE L'ENFANT AINSI QUE LA DATE OU L'HORAIRE PRÉCIS.

Notre adresse postale:
Le P´tit Victor e.V. c/o Lycée Français Victor Hugo
Gontardstraße 11, 60488 Frankfurt am Main

9. Comportement et assiduité aux activités

a. Les familles s'engagent à respecter les règlements intérieurs du Lycée Français Victor Hugo et de l'association Le P'tit Victor e.V. Le règlement intérieur du Lycée Français est consultable sur le site internet du Lycée sous la rubrique « Vie de l'établissement – Règlements intérieurs ».
Les parents ayant des enfants en maternelles peuvent pénétrer dans l'enceinte du Lycée pour venir chercher leurs enfants dans la cour des maternelles. Pour cela, ils sont invités à se présenter à la loge, à présenter systématiquement leurs badges maternelles P'tit Victor pour rejoindre la cour des maternelles où ils pourront récupérer leurs enfants. L'accès aux autres parties de l'établissement, couloirs, salles de classes, cours, est interdit aux familles. Vous ne devez en aucun cas traverser les couloirs du lycée pour vous rendre dans le bâtiment des maternelles. Toute entrave au respect de cette règle pourra entraîner une exclusion de l'association.
b. Les familles, qu'il s'agisse de parents comme des enfants, s'engagent également à avoir un comportement et une attitude respectueuse à l'égard des autres enfants, de l'animateur et du personnel administratif, sous peine d'exclusion. La durée et le motif de cette exclusion seront communiqués par écrit aux responsables légaux de l'enfant.
c. **Assiduité aux activités**
Le P'tit Victor e.V. attache une **grande importance à la participation régulière et assidue des enfants** aux ateliers dans lesquels ils ont été inscrits. Les absences doivent être signalées par les parents à l'équipe de direction en temps utile avant le début des activités *(cf §7 - Comment prévenir d'une absence ou d'un changement d'emploi du temps ?*) et doivent être justifiées.
d. A partir de la 5ième absence injustifiée, le P'tit Victor peut exclure l'enfant de l'activité pour le reste de l'année scolaire. Les frais d'inscription à l'activité ne sont alors pas remboursés.

L'inscription aux instruments de musique (piano, guitare, ukulélé, flûte traversière, batterie, etc.) implique :

La location ou l'achat de l'instrument, par la famille : pour pouvoir s'entraîner à la maison et préparer les exercices donnés par le professeur de musique
L'achat de la méthode d'apprentissage de l'instrument, recommandée par le professeur
La pratique quotidienne de l'instrument à la maison

L'inscription aux activités sportives implique :

Une tenue sportive adéquate (leggings, teeshirt, chaussures de sports, cheveux longs attachés, sans bijoux)
Le matériel spécifique indiqué dans le descriptif de l'atelier (sous la rubrique Nos activités – primaires /maternelles – sélectionner l'atelier souhaité puis cliquer sur « En savoir plus »)

e. Absence non signalée
Lorsque nous n'avons pas été prévenus de l'absence d'un enfant :
notre équipe de permanence et nos animateurs passent beaucoup de temps à chercher l'enfant absent. Cette situation génère beaucoup de stress car **nous avons à cœur de garantir la sécurité de vos enfants.** C'est également une grande perte de temps, que nous pourrions consacrer à l'organisation d'activités supplémentaires pour les enfants présents.

§ 9e. du Règlement intérieur– Indemnité forfaitaire en cas d'absence non signalée.
Si l'absence n'est pas signalée à temps avant le début de l'activité, selon les modalités d'inscription, l'association peut facturer une somme forfaitaire de 10,00 € pour la 3ième absence non signalée et pour chaque absence ultérieure non signalée.
À partir de la 5ième absence non signalée à temps avant le début de l'activité, selon les modalités d'inscription, l'association peut, en plus de la facturation de l'indemnité forfaitaire, exclure l'enfant de l'activité pour le reste de l'année scolaire. Les frais d'inscriptions à l'activité ne sont pas remboursés.

10. Dommages et intérêts en cas de retard

En cas de retard pour venir chercher mon enfant, que se passe-t-il ?

Retard entre deux modules : si un retard se situe lors du transfert des enfants entre les modules (module 1 à module 2, module 0 à module 1 le mercredi) et devait se prolonger (à cause de la circulation difficile ou cas de force majeure), nous rajoutons l'enfant dans un groupe d'activités de son âge (Jeux m'amuse PS, Jeux m'amuse MS/GS, Etude et Loisirs) en fonction des capacités. Si les groupes sont complets, nous gardons l'enfant au bureau. Nous facturons un module complémentaire.
Retard à 17h45 : nous devons libérer les locaux à 17h45 précises. Nous vous remercions donc de mettre tout en œuvre pour venir chercher à 17h45 vos enfants à l'entrée principale du Lycée. En cas de force majeure, par exemple, vous pouvez faire appel à une famille habitant dans votre quartier et qui pourrait venir chercher exceptionnellement votre enfant. Pour des raisons de sécurité, nous vous remercions alors de nous en informer afin d'organiser le départ de votre enfant.

§10 du Règlement intérieur– Dommages et intérêts en cas de retard.
a. En cas de retard pour récupérer l'(les) enfant(s), les familles seront facturées de dommages et intérêts forfaitaires à hauteur de 10€ par tranche de 10 minutes de retard entamées.
b. A partir du 5ième retard injustifié, le P'tit Victor se réserve le droit d'exclure l'enfant de l'association.

Nous sommes à votre disposition pour toute question ou tout ajout de rubrique à ce document.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre fidélité.
Nous vous souhaitons une agréable année 2023-2024!

L'équipe du P'tit Victor !